

# Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien St-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement, le BAPE

PARTIES 1 et 2


par un groupe d'agriculteurs  
de Saint-Cyprien-de-Napierville

1 juin 2015

AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT

AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT		
Nom en lettre noulées	Nom de la ferme	Signature
ALAIN GRÉGOIRE	2640-4277 Québec inc	Alain Grégoire
MARIO JAWWELLER	FERME A. JAWWELLER ET FILS INC.	Mario Jawweller
SERGE GRÉGOIRE	Ferme Seric inc	Serge Grégoire
NICOLE GIROUX	Ferme Seric inc	Nicole Giroux
LUC GRÉGOIRE	FERME GREGCO INC	Luc Grégoire
Lucie Angen	Ferme Seric inc	Lucie Angen
ERIC GRÉGOIRE	Ferme Seric inc	Eric Grégoire

AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT

Nom en lettre noulées	Nom de la ferme	Signature
Patricia Dorantes Brassard	2640 4277 Qc. inc.	
VINCENT G R É G O I R E	2640-4277QC INC	Vincent Hégoire
Claude Gachet	ferme Gachet	Claude Gachet
Gachet Paul	Ferme Gachet	Gachet Paul
Myriam Gachet	ferme Gachet	Myriam Gachet

## TABLES DES MATIÈRES

	AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES SIGNATAIRES DE CE DOCUMENT	p.1-2
	TABLE DES MATIÈRES	p.3
	INTRODUCTION	p.4-5
	PARTIE 1	p.6-36
	PARTIE 2	p.37-59
	CONCLUSION	p.60-61
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	p.62

## INTRODUCTION (PARTIES 1 ET 2)

Depuis 2010, nous sommes au fait que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke effectue des démarches pour implanter un parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Nous sommes des agriculteurs et des agricultrices qui cultivons des terres à Saint-Cyprien-de-Napierville, situées le long du rang Double, entre l'emplacement du site prévu pour le parc éolien et le poste Napierville d'Hydro-Québec. Depuis 2013, nous tentons d'obtenir des réponses quant au raccordement de ce projet vers le poste Napierville d'Hydro-Québec. Nous sommes un groupe d'agriculteurs et d'agricultrices qui n'avons pas signé d'entente avec le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke et sommes inquiets quant aux impacts cumulatifs inhérents à ce projet éolien que nous risquons de subir. Nous risquons d'être confrontés et lésés dans notre travail agricole par la venue d'un projet éolien près des terres que nous cultivons dans « une des zones agricoles les plus fertiles au Québec » (CPTAQ, 2015, 8 mai, p.4). Cette situation fâcheuse est aussi inéquitable tant au plan écologique, économique que social. Nous sommes attristés de constater que notre collectivité agricole se déchire depuis cinq ans laissant des marques profondes. Notre inquiétude ne fait que grandir lorsque nous pensons aux dommages qui pourraient être vécus sous peu par les agriculteurs qui n'ont pas signé d'entente avec le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke si ce projet éolien devait voir le jour.

Dans un premier temps, nous avons fait face à un manque de transparence de la part des instances questionnées. Peut-être n'avaient-elles pas les réponses ou n'étaient-elles pas autorisées à nous les fournir? Quoi qu'il en soit ce contexte de communication difficile avec le promoteur et Hydro-Québec n'a fait qu'accroître notre détermination à se faire entendre. Récemment, nous nous sommes aussi adressés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour signifier notre désaccord et proposer des solutions envisageables.

Dans un deuxième temps, à la fin du mois de mars, Hydro-Québec a produit un INFO-TRAVAUX qui décrivait les travaux à faire le long de la Grande ligne du rang Double seulement, laissant le lecteur dans le vide à savoir par où passerait l'énergie éolienne entre la Grande ligne du rang Double et le poste Napierville. Quelques jours plus tard, le 31 mars dernier, nous avons assisté à la soirée d'information encadrée par le Bureau d'audience publique sur l'environnement à Napierville. Nous avons été encore une fois bien étonnés des réponses fournies. Il nous appert ardu d'aller au fond des choses. Certains aspects semblent difficiles à démystifier. Nous relevons, entre autres, la présence d'une longue bande au nord de la Grande ligne du rang double qui se prolonge jusqu'à la voie ferrée où Hydro-Québec a la possibilité d'implanter une nouvelle ligne de transport au besoin. En avril, Hydro-Québec a produit un autre INFO-TRAVAUX avec quelques correctifs. Puis, en mai dernier, nous avons posé nos questions et participé aux cinq séances de la première audience publique du BAPE à Saint-Bernard-de-Lacolle. Bien que nous ayons obtenu des réponses, nulle ne nous garantit totalement qu'aucune ligne de transport ne sera érigée le long de la voie ferrée dans nos champs.

C'est dans le cadre de la deuxième partie de l'audience que nous soumettons au Bureau d'audience publique sur l'environnement, le BAPE, un document composé par Alain Grégoire et Patricia Dorantes Brassard au nom de tous les agriculteurs et agricultrices signataires de ce document. En effet, nous faisons remarquer aux Commissaires que le présent document comprend deux parties. La première a été écrite le 9 mars 2015. Elle campe bien la problématique et la nature de nos revendications. La seconde partie a été écrite suite à notre participation aux cinq séances de la première audience publique. Elle présente les craintes qui demeurent préoccupantes et la position que nous défendons au regard de la préservation de nos terres en vertu du principe d'équité et de solidarité sociale, un des 16 principes de la Loi sur le développement durable.

# Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien St-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement, le BAPE

PARTIE 1

par un groupe d'agriculteurs  
de Saint-Cyprien-de-Napierville

9 mars 2015



Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

7

## NOTE

Notez qu'une copie presque identique de ce document a été remise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la CPTAQ



## SIGNATAIRES

Le présent document a été rédigé par Alain Grégoire et Patricia Dorantes Brassard, agriculteurs, aux noms de tous les agriculteurs signataires, concernés par la ligne de transport d'électricité entre le parc éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., à Saint-Cyprien-de-Napierville, et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec. Nous nous adressons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, pour éviter que nous subissions des impacts cumulatifs relatifs à la construction d'une nouvelle ligne aérienne de transport qui raccorderait le parc éolien Saint-Cyprien au réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Agriculteurs signataires		
Nom en lettres moulées	Nom de la ferme	Signatures
SERGE GREGOIRE	Ferme Seric inc	Serge Grégoire
ALAIN GRÉGOIRE	Ferme 2640-4377 Québec inc	Alain Grégoire
ERIC GRÉGOIRE	Ferme SERIC inc	Eric Grégoire
MARIO JAMVELLE	Ferme A. JAMVELLE ET FILS	Mario Javelle
Myriam Gachet	Ferme Gachet et fils	Myriam Gachet
Gachet Paul	Ferme Gachet et fils	Gachet Paul
Claude Gachet	Ferme Gachet	Claude Gachet
Vincent Gregoire	Ferme 2640-4277 Québec inc	Vincent Grégoire

## TABLES DES MATIÈRES

NOTE	p.7
SIGNATAIRES	p.8
TABLE DES MATIÈRES	P.9-10
1. Introduction	p.11
2. Déclaration d'Hydro-Québec	p.12
3. Déclarations du promoteur, Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK	p.13
4. Localisation du projet éolien Saint-Cyprien	p.14
5. Hypothèse inacceptable: la ligne de transport pourrait longer la voie ferrée	p.15-18
5.1 Perte d'une superficie de terres cultivables	p.15
5.2 Iniquité	p.17
5.3 Manque de transparence	p.18
6. Position du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	p.19-20
7. Conclusion	p.21
8. ANNEXES 1 à 4	p.22-34
9. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	p.35-36

LISTE DES ANNEXES 1 - 4

ANNEXE 1	Demande d'informations de Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, à Geneviève Dufort, à Hydro-Québec, entre le 30 mai et le 7 juillet 2014	p.23-25
ANNEXE 2	Demande d'information à Hydro-Québec, le 11 février 2015	p.26-27
ANNEXE 3	Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A	p.28-31
ANNEXE 4	Illustrations (croquis et photo) de la superficie cultivée aujourd'hui le long de la voie ferrée	p.32-34

## 1. Introduction

Le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. a soumis son dossier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, afin de recevoir les autorisations nécessaires pour que son projet éolien nommé projet éolien Saint-Cyprien aille de l'avant. Nous sommes des agriculteurs de Saint-Cyprien-de-Napierville, municipalité où est prévu ce projet éolien. Nous nous adressons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, car nous sommes inquiets quant aux dommages encourus pour les terres agricoles et les agriculteurs dans l'éventualité qu'une nouvelle ligne de transport électrique soit construite dans nos champs. En effet, n'ayant pas signés d'accord avec le promoteur, nous risquons d'être contraints de voir se faire implanter une nouvelle ligne de transport d'énergie, le long de la voie ferrée, entre le site du projet éolien et le poste Napierville d'Hydro-Québec. Nous avons cherché des réponses afin de connaître le tracé déterminé par Hydro-Québec Distribution, ou du moins les tracés possibles, sans succès. Nous présentons tout de même quelques déclarations faites par Hydro-Québec et d'autres, par le promoteur du projet éolien Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK. Nous soumettons aussi au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, notre argumentaire à savoir pourquoi nous jugeons inacceptable qu'une nouvelle ligne de transport soit érigée le long de la voie ferrée, à l'intérieur de nos champs cultivés. Enfin, nous explicitons la position du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Vous constaterez que le MAPAQ est préoccupé, tout comme nous, par les impacts cumulatifs relatifs à la construction d'une nouvelle ligne de transport. Nous souhaitons qu'Hydro-Québec Distribution y soit attentive et agisse dans le respect de la protection du territoire agricole.

## 2. Déclaration d'Hydro-Québec

Entre le 30 mai et le 7 juillet 2014, des échanges ont eu lieu par courriel entre madame Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, et madame Geneviève Dufort, conseillère - Relations avec le milieu Richelieu de la Direction des affaires régionales et collectivités chez Hydro-Québec. Madame Dorantes visait, en vain, à obtenir une réponse nette à savoir où se situera la ligne de transport d'énergie éolienne pour relier le projet éolien Saint-Cyprien au poste Napierville d'Hydro-Québec (voir Annexe 1). Madame Dufort indique :

« Hydro-Québec propose d'effectuer le raccordement du futur parc éolien de Saint-Cyprien au réseau de distribution existant, plus précisément à une ligne provenant du poste Napierville (cette ligne portant le nom de NPV-236). Cette ligne longe **notamment** la Grande ligne du rang Double, dans le secteur visé pour l'implantation du parc éolien par le promoteur. » (Dufort, 2014, 4 juin)

Certes, une ligne de transport sera raccordée au poste de départ du projet situé sur la Grande ligne du rang Double. Par contre, une ligne de transport devra **notamment** relier la ligne de transport située le long de la Grande ligne du rang Double au poste Napierville. Qu'en advient-il? Elle ajoute dans un second courriel : « [...] la solution de raccordement envisagée par Hydro-Québec [...] prévoit **pour l'essentiel** l'utilisation du réseau existant. » (Dufort, 2014, 4 juillet). L'ensemble des réponses nous laisse perplexes. Il ne nous a pas été possible d'obtenir de réponse satisfaisante de la part d'Hydro-Québec.

Le 11 février 2015, Alain Grégoire, agriculteur, a adressé une demande d'information à madame Dufort d'Hydro-Québec (voir Annexe 2). Le 16 février 2015, madame Dufort a déclaré verbalement à monsieur Grégoire qu'Hydro-Québec allait « **maximiser le plus possible** le réseau déjà existant sans pouvoir garantir que l'électricité du parc éolien passera essentiellement dans le réseau existant. »<sup>1</sup> Madame Dufort demeure vague. En effet, l'utilisation de mots tels que « notamment », « maximiser le plus possible » et « pour l'essentiel » laisse place à interprétation. Dans l'ensemble des échanges relevés avec madame Dufort, aucune réponse satisfaisante n'a pu être obtenue pour savoir où sera situé le tracé choisi par Hydro-Québec Distribution afin de raccorder le parc éolien Saint-Cyprien au réseau.

<sup>1</sup> Les mots « notamment », « pour l'essentiel » et « maximiser le plus possible » ont été mis en gras par les auteurs du présent document afin d'attirer l'attention du lecteur sur cette partie du texte.

### 3. Déclarations du promoteur, Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK

D'abord, le 2 juillet 2014, au point 1. d'une publicité publiée dans le journal le Coup d'œil, madame Lynn Jacobs, coordonnatrice environnementale et porte-parole pour EDK, déclarait « que le parc éolien pourrait se connecter directement aux lignes de distribution existantes ce qui contribuerait à réduire les perturbations à l'environnement local » (Jacobs, 2014, 2 juillet). Il est fort probable que cette déclaration de madame Jacobs au nom du promoteur EDK s'adresse aux agriculteurs qui possèdent des terres agricoles entre le parc éolien Saint-Cyprien et le poste Napierville d'Hydro-Québec. Effectivement, ce sont les agriculteurs qui vivront les « perturbations à l'environnement local » dans l'éventualité qu'une nouvelle ligne de transport d'électricité soit construite sur leurs terres agricoles. Par conséquent, nous craignons que l'intention de madame Jacobs de réduire les perturbations à l'environnement local, soit la réduction de la perte de terre agricole, ne puisse se réaliser. Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a les mêmes intentions et agira conséquemment?

Puis, le 26 février 2015, le promoteur a déposé l'étude d'impact sur l'environnement liée au projet éolien Saint-Cyprien. Dans un communiqué déposé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans la description du projet, il est écrit : « Le parc éolien serait connecté directement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en bordure de la Grande Ligne du Rang-Double et ne nécessiterait la construction d'aucune autre ligne de transport. » (QUÉBEC, 2015, 26 février ; BAPE, PR3.4, 2015, 16 février, p.2). Cette même information est rédigée par le promoteur à la page 2 du Volume 7 de cette Étude d'impact sur l'environnement.

#### 4. Localisation du projet éolien Saint-Cyprien

Les cartes 1 à 3, de l'annexe A du volume 7 de l'étude d'impact sur l'environnement, déposées par le promoteur (BAPE, PR3.4, 2015, 16 février, Annexe A), démontrent la localisation du projet, soient les limites de l'aire d'étude et la configuration proposée. De forme rectangulaire, elle est formée aussi d'une extension à l'est, tout près de la voie ferrée à la limite de la MRC (voir Annexe 3). Nous nous questionnons : comment expliquer le débordement de l'aire d'étude tout près de la voie ferrée?

## 5. Hypothèse inacceptable : la ligne de transport pourrait longer la voie ferrée

Il y a depuis le début du projet, une rumeur avançant qu'une nouvelle ligne de transport d'électricité serait construite le long de la voie ferrée pour acheminer l'électricité du projet éolien au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Nous sommes d'avis que ce tracé serait nuisible à l'agriculture et aux agriculteurs concernés, car (1) la superficie de terres cultivables serait réduite; (2) c'est inéquitable tant au plan écologique, économique que social; (3) et cela met en lumière un manque de transparence de la part d'Hydro-Québec Distribution quant aux lignes de transport nécessaires au projet éolien.

### 5.1 Perte d'une superficie de terres cultivables

D'abord, la superficie disponible pour l'agriculture serait réduite. En effet, les clôtures près de la voie ferrée sont disparues depuis longtemps. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs cultivent plus près de la voie ferrée qu'à l'époque de la construction du chemin de fer (voir Annexe 4). Plusieurs semaines de travail ont été effectuées par les agriculteurs avec leurs machineries pour récupérer cette superficie de terre cultivable.

S'ajoute, qu'un rail de chemin de fer est conducteur d'électricité. Le risque que tombe sur la voie ferrée une ligne à haute tension pourrait avoir de graves conséquences. Donc, pour des raisons de sécurité, les poteaux doivent être installés à plusieurs mètres à l'intérieur des champs cultivés.

Par conséquent, l'érection des poteaux à plusieurs mètres à l'intérieur d'un champ cultivé le long d'une voie ferrée est plus nuisible à l'agriculture que l'installation de poteaux le long d'une route. En effet, le long des routes, les poteaux sont installés près du fossé à l'extérieur des champs cultivés.



Malgré tout, il est possible qu'Hydro-Québec Distribution décide de construire une nouvelle ligne de transport d'électricité au lieu d'utiliser les lignes de distribution déjà existantes. Dans ce cas, elle pourrait justifier cette décision par des arguments tels que :

- Obligation de changer les poteaux actuels le long des routes par des poteaux plus long et plus gros;
- Obligation d'avoir des fils recouverts au lieu de fils nus pour éviter l'interférence entre le réseau de distribution et le transport de l'électricité éolienne;
- Obligation d'interrompre temporairement le service au client durant les travaux.

Cependant, aucune raison n'est valable lorsqu'une superficie de terre agricole est perdue et que cela aurait pu être évité.

## 5.2 Iniquité

Se servir de la même ligne aérienne déjà en place le long des routes pour le transport de l'énergie éolienne est physiquement réalisable. La raison la plus inacceptable qu'Hydro-Québec Distribution pourrait évoquer est le coût engendré par les modifications des infrastructures déjà en place. Nous rappelons qu'en 2014, Hydro-Québec a fait des profits de 3.38 milliards de dollars (Arsenault, J. 2015, 26 février). De fait, ce serait inacceptable que les agriculteurs qui possèdent des terres entre le parc éolien Saint-Cyprien et le poste Napierville subissent les inconvénients de poteaux dans leurs champs cultivés, non négligeables lors des travaux agricoles, pour faire réaliser des économies de bout de chandelle à Hydro-Québec.

Nous sommes des agriculteurs, propriétaires de nos terres agricoles qui n'ont pas signé d'accord avec le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. Pourtant, le raccordement d'un parc éolien au réseau de distribution d'Hydro-Québec est inhérent à tout projet éolien. De fait, nous jugeons inéquitable d'être contraints de subir les impacts cumulatifs négatifs relatifs au raccordement du projet éolien. Cette iniquité nous affecte tant au plan écologique, économique que social. En effet, (1) nous subissons des pertes de terres agricoles dans un secteur où les terres sont de très bonne qualité; (2) notre travail sur le terrain sera moins efficace dû au contournement des infrastructures d'Hydro-Québec; (3) cette perte d'efficacité nous rendra moins productifs quant à la rentabilité de notre entreprise compte tenu, aussi, des bris de machineries dus au contournement des poteaux; (4) nous nous sentons laissés pour compte, n'étant pas informés et consultés adéquatement tout au long du processus d'approbation du projet par les autorités gouvernementales; (5) ce contexte délicat crée des tensions sociales importantes affectant nos relations de travail.

### 5.3 Manque de transparence

Lors d'une rencontre de la CPTAQ pour le projet éolien Pierre-De-Sorel, madame Evelyne Sorel, conseillère en aménagement et à l'environnement à L'Union des producteurs agricoles, l'UPA, a déclaré que la perte de terre agricole causée par un parc éolien et la perte de terre agricole causée par les nouvelles lignes de transport nécessaires au raccordement au réseau d'Hydro-Québec doivent toutes deux être analysées globalement. En effet, elle a souligné que ces deux éléments sont non seulement interdépendants, mais que l'un entraîne l'autre. De fait, sans parc éolien, nul besoin des nouvelles lignes de transport. Nous appuyons cette requête de l'UPA. Une perte de terre agricole de qualité similaire a le même impact négatif sur l'agriculture, peu importe que la source de la perte soit le parc éolien lui-même ou les lignes de transport nécessaires au raccordement du projet éolien au réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur EDK serait de 8 éoliennes de 2,35 MW chacune pour une puissance totale de 18,8 MW (BAPE, PR3.4, 2015, 16 février, p.2). De fait, rien ne justifie la construction d'environ 6 km d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à l'intérieure des champs cultivés.

## 6. Position du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), a explicité sa position quant à l'hypothèse de la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie pour raccorder le projet éolien Saint-Cyprien à un poste d'Hydro-Québec à la question 59 du rapport complémentaire de l'étude d'impact, Volume 4 :

« Aux pages 23 et 28, l'initiateur mentionne qu'«aucune ligne aérienne n'est prévue, mais advenant leur nécessité (...)». Quels paramètres pourraient faire en sorte qu'une ligne aérienne soit nécessaire? Une réponse qui ferait allusion à un projet «connexe» sous la responsabilité d'Hydro-Québec ne serait pas suffisante selon le MAPAQ. Une vision globale de tous les impacts cumulatifs engendrés par le projet relativement à la perte des terres agricoles dans la région devrait être connue. Pour le MAPAQ, elle représentera des impacts cumulatifs négatifs sur la protection et le maintien d'un cadre propice aux activités agricoles. Si tel est le cas, ce ministère souhaite connaître l'emplacement projeté de cette ligne aérienne, le nombre de pylônes ou poteaux de bois prévus, les mesures particulières d'implantation, atténuation ou de compensation prévues? Le MAPAQ souhaite sensibiliser l'initiateur à l'importance de revoir la configuration du projet afin d'éviter la construction d'une telle ligne (ex. : le poste de transfert pourrait-il être relocalisé, ou certaines éoliennes). »(PR5.1, 2014, 12 novembre 2014, p.57)

Ce à quoi le promoteur a répondu :

« Puisque le poste de départ serait situé en bordure de la route municipale, aucune ligne aérienne ne serait nécessaire autre que celle reliant le poste de départ à la ligne de distribution d'HQD. Les seuls pylônes prévus sont tous situés à l'intérieur des limites du poste de départ. **EDK ne peut évaluer les impacts cumulatifs reliés à la ligne de connexion puisque les paramètres de connexion d'HQD sont présentement inconnus.**<sup>2</sup> Or, vu la position du poste, il est vraisemblable que cette ligne serait d'une longueur de moins de 80 m et ne nécessiterait aucun pylône additionnel. » (PR5.1, 2014, 12 novembre 2014, p.57)

Bien que le promoteur, EDK, précise que c'est Hydro-Québec Distribution qui peut confirmer le tracé choisi pour la ligne de transport, le MAPAQ lui recommande de s'arrimer avec Hydro-Québec Distribution pour éviter que des impacts cumulatifs soient subits par les agriculteurs au détriment de l'agriculture. Tout comme l'UPA, le MAPAQ demande à ce que les impacts liés au projet éolien et ceux liés au raccordement au réseau d'HQD soient traités comme un tout, de façon globale et sans équivoques.

<sup>2</sup> Le surlignement en jaune est fait par les auteurs du présent document pour attirer l'attention du lecteur sur cette partie que nous jugeons des plus pertinentes à notre propos

Parmi les documents qui accompagnent l'étude d'impact du promoteur, il y a le Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes. Le MAPAQ donne son avis sur le Volume 4 - Rapport complémentaire « Réponse aux questions et commentaires du 5 septembre 2014. Il spécifie que :

**« Vu « le raccordement au réseau de distribution » qui est sous la responsabilité d'Hydro-Québec, nous tenons à rappeler l'importance de présenter le « tracé retenu » pour la période d'information et de consultation du dossier par le public, dans les 45 jours précédents le BAPE. » ( BAPE, PR6, MAPAQ, 2014, 16 décembre, p.1)**

Cela fait plusieurs années que le processus pour implanter ce projet éolien chez nous est en place. De fait, nous jugeons inacceptable qu'à ce stade du projet nous n'ayons pas encore été informés et consultés adéquatement par Hydro-Québec malgré les recommandations du MAPAQ. Nous sommes les propriétaires de nos terres agricoles et sommes fiers de nos entreprises. Comme le raccordement du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec est inhérent au projet, nous demandons des garanties écrites nous certifiant qu'aucune ligne de transport ne sera implantée dans nos champs. Sans quoi, nous sommes dans l'obligation de demander que le projet éolien Saint-Cyprien ne voit jamais le jour.

## 7. Conclusion

Nous nous sommes adressés à la Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, afin d'exprimer notre inquiétude en tant qu'agriculteurs qui risquent d'être affectés par la construction d'une nouvelle ligne de transport électrique pour raccorder le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. à Saint-Cyprien-de-Napierville, au réseau d'Hydro-Québec Distribution. Comme, à ce jour, il ne nous est pas possible d'obtenir de réponse claire et définitive d'Hydro-Québec Distribution quant au tracé retenu, nous faisons face (1) à un manque évident de transparence, (2) à une iniquité tant au plan écologique, économique, que social (3) au risque que la superficie cultivable de nos terres agricoles soit réduite, et (4) que nos activités agricoles soient perturbées par la présence de poteaux dans nos champs. Pour le bien de l'agriculture, nous jugeons inacceptable l'hypothèse voulant qu'une nouvelle ligne de transport électrique soit construite le long de la voie ferrée, à l'intérieur de nos champs cultivés. Par conséquent, nous requérons des garanties écrites de la part des autorités nous certifiant qu'aucune ligne de transport ne sera implantée dans nos champs pour raccorder le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Malgré l'opposition à laquelle est confronté le projet éolien Saint-Cyprien, dans l'éventualité où ce projet éolien soit concrétisé, d'autres tracés non dommageables pour l'agriculture et les agriculteurs concernés devront être envisagés. D'ailleurs, dans son avis sur le Volume 4 de l'étude d'impact, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le MAPAQ, spécifie à cet effet :

« Finalement, nous sommes d'avis que pour éviter des impacts « cumulatifs » sur la protection du territoire et des activités agricoles découlant du projet éolien, **tous les efforts techniques** (ex. : modification du réseau, implantation de nouveau transformateur dans un poste existant) **devraient être consentis pour implanter la ligne de connexion en utilisant les poteaux déjà en place le long du rang Double<sup>3</sup>.** » (BAPE, PR6, MAPAQ, 2014, 16 décembre, p.1)

Le MAPAQ comprend bien les préoccupations des agriculteurs quant à la préservation de la terre agricole dans ce projet. Nous demandons qu'Hydro-Québec en fasse autant.

<sup>3</sup> Le surlignement en jaune est fait par les auteurs du présent document pour attirer l'attention du lecteur sur cette partie que nous jugeons des plus pertinentes à notre propos

## 8. ANNEXES 1 à 4

ANNEXE 1	Demande d'informations de Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, à Geneviève Dufort, à Hydro-Québec, entre le 30 mai et le 7 juillet 2014	p.23-25
ANNEXE 2	Demande d'information à Hydro-Québec, le 11 février 2015	p.26-27
ANNEXE 3	Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A	p.28-31
ANNEXE 4	Illustrations (croquis et photo) de la superficie cultivée aujourd'hui le long de la voie ferrée	p.32-34

## ANNEXE 1

Demande d'informations de Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, à Hydro-Québec, entre le 30 mai et le 7 juillet 2014



ANNEXE 1 - Demande d'informations de Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, à Hydro-Québec, entre le 30 mai et le 7 juillet 2014

De : [REDACTED]  
Envoyé : 30 mai 2014 18:32:48  
A : [REDACTED]  
Cc : [REDACTED]

Bonjour monsieur Petit,

je m'adresse à vous en tant que citoyenne de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Je m'adresse à vous comme Conseiller, relation avec le milieu.

Je m'intéresse au document nommé *Demande relative au projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2009-02 au réseau de transport* que vous pouvez consulter via le lien suivant : [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/182/DocPrj/R-3836-2013-B-0021-DemAmend-PieceRev-2013\\_09\\_30.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/182/DocPrj/R-3836-2013-B-0021-DemAmend-PieceRev-2013_09_30.pdf).

À la page 26 de ce document, à la ligne 16 et 17 il est écrit : "Le parc éolien St-Cyprien se raccorde sur l'artère NPV-236 du poste Napierville à environ 7 km du poste Napierville."

**Pouvez-vous m'indiquer ce que signifie NPV-236 et plus concrètement, où se situe cette artère?**

Je vous remercie de votre attention,

Recevez, Monsieur Petit, mes salutations les plus cordiales,

Patricia Dorantes Brassard  
[REDACTED]

ANNEXE 1 - Demande d'informations de Patricia Dorantes Brassard, agricultrice, à Hydro-Québec, entre le 30 mai et le 7 juillet 2014

Parc éolien St-Cyprien\_raccordement\_information

↑ ↓ ×

De [REDACTED] De la part de Patricia Dorantes Brassard

Envoyé : 19 juin 2014 10:34

À : Dufort, Geneviève

Objet : RE: Parc éolien St-Cyprien\_raccordement\_information

Bonjour Madame Dufort.

Je vous remercie pour l'information contenue dans votre réponse à mon questionnaire. Cependant, afin d'obtenir une réponse plus complète, je vais ici préciser davantage ma pensée.

En effet, selon votre réponse, il semble clair que l'artère NPV 236 longe la Grande Ligne du rang Double. Ce qui m'intéresse précisément est le raccordement entre la Grande Ligne du rang Double et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville accessible par la rue de l'Église.

Mon questionnaire :

Quelle est la ligne actuellement existante qui transportera l'électricité produite par le parc éolien Saint-Cyprien entre la Grande Ligne du rang Double et le poste d'Hydro-Québec situé dans le village de Napierville?

Est-ce le long du chemin du rang Double?

Est-ce le long de la route 221?

Présentement, il y a une rumeur véhiculant que l'électricité produite par le parc éolien Saint-Cyprien serait transportée au poste de Napierville le long de la voie ferrée. Hydro-Québec possède toujours une servitude le long de la voie ferrée. Il n'existe plus aucun poteau et aucun câble sur cette servitude. De fait, cette servitude ne répond pas à l'appellation « réseau de distribution existant ».

Pour éviter toute ambiguïté, pouvez-vous affirmer que la servitude le long de la voie ferrée ne sera pas l'artère qui transportera l'électricité au poste d'Hydro-Québec de Napierville?

Enfin, pouvez-vous décrire précisément la ligne déjà existante qui sera utilisée?

Je vous remercie de votre attention.

Recevez, Madame Dufort, mes salutations les plus cordiales.

Patricia Dorantes Brassard

## ANNEXE 2

Demande d'information à Hydro-Québec, le 11 février 2015

ANNEXE 2 -  
Demande d'information à Hydro-Québec, le 11 février 2015

De : [REDACTED]  
Envoyé : 11 février 2015 23:49:07  
À : [REDACTED]

Bonjour Madame Dufort,

je m'adresse à vous afin d'obtenir de l'information quant au raccordement du projet éolien St-Cyprien au Poste Napierville.

J'ai effectué quelques lectures, entre autres documents déposés à la Régie de l'Énergie, mais le tracé du raccordement envisagé n'y ait pas précisé. Du moins, je n'ai pas accès à l'information me permettant d'identifier physiquement le tracé de raccordement précis et continu d'un point à l'autre. Je sais aussi que le projet suit un processus étape par étape et qu'Hydro-Québec doit effectuer des études pour identifier un ou des tracés de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville.

Il semble que le dépôt à la CPTAQ par le promoteur se fera sous peu.

Par conséquent, à ce point, êtes-vous en mesure de m'indiquer quelle sera la ligne de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville?  
Pouvez-vous m'indiquer où sera situé cette ligne de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville?

Je m'interroge, car quelques hypothèses circulent. J'aimerais les valider avec vous :

Le promoteur énonce son désir que cette ligne de raccordement passe par le "réseau de distribution existant".

1. De fait, est-ce que l'entièreté de la ligne de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville passera par une ligne de distribution physiquement existante?
2. Dans l'affirmative, suite à la portion qui longe la Grande ligne du rang Double est-ce que ce sera la ligne qui longe le rang Double ou la ligne qui longe la route 221 qui sera utilisée?

Bien que les câbles et les poteaux aient été retirés, Hydro-Québec a un droit perpétuel (servitude) sur une bande qui longe la voie ferrée située entre le rang double et la route 221. Cette ligne de distribution n'existe plus physiquement. De fait, elle ne peut être incluse dans les tracés souhaités par le promoteur qui souhaite que la ligne de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville passe par le "réseau de distribution existant".

Malgré tout :

1. Est-ce envisageable pour Hydro-Québec qu'une partie de cette ligne de raccordement longe la voie ferrée ?
2. Dans l'affirmative, pouvez-vous m'indiquer où serait située cette portion (du point a au point b) de ligne de raccordement et quelle serait la distance parcourue par cette ligne le long de la voie ferrée?

En sommes, je cherche à définir et identifier physiquement où sera située de façon précise et continue la ligne de raccordement entre le site du projet éolien St-Cyprien et le poste Napierville. Peut-être serez-vous en mesure de répondre clairement à mon questionnement.

Dans l'attente de réponses,

Alain Grégoire  
Agriculteur à Saint Cyprien-de-Napierville

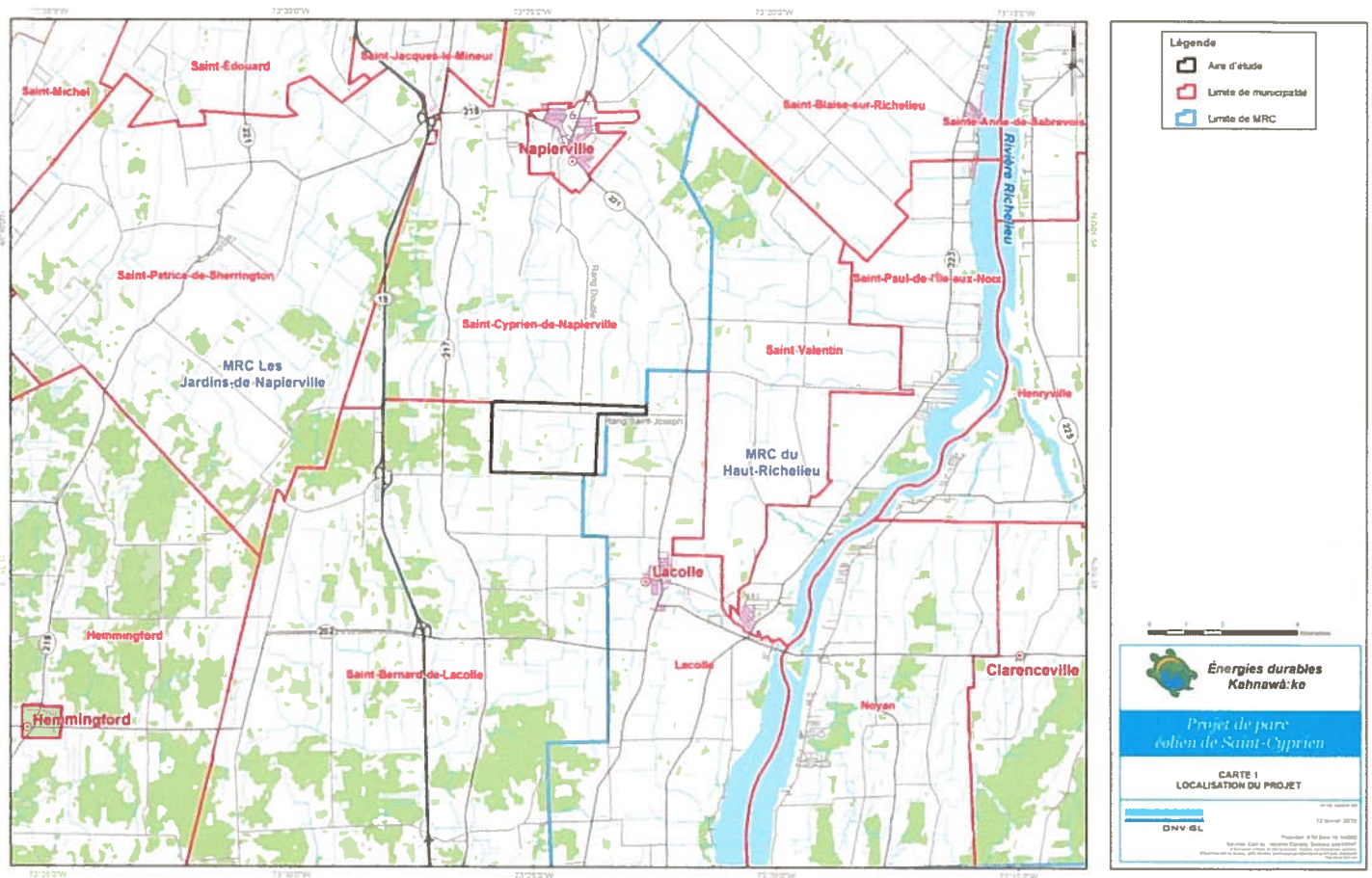
[REDACTED]

### ANNEXE 3

Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7-Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A

ANNEXE 3-

Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A



Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, PR3.4,

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)

ANNEXE 3

Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A

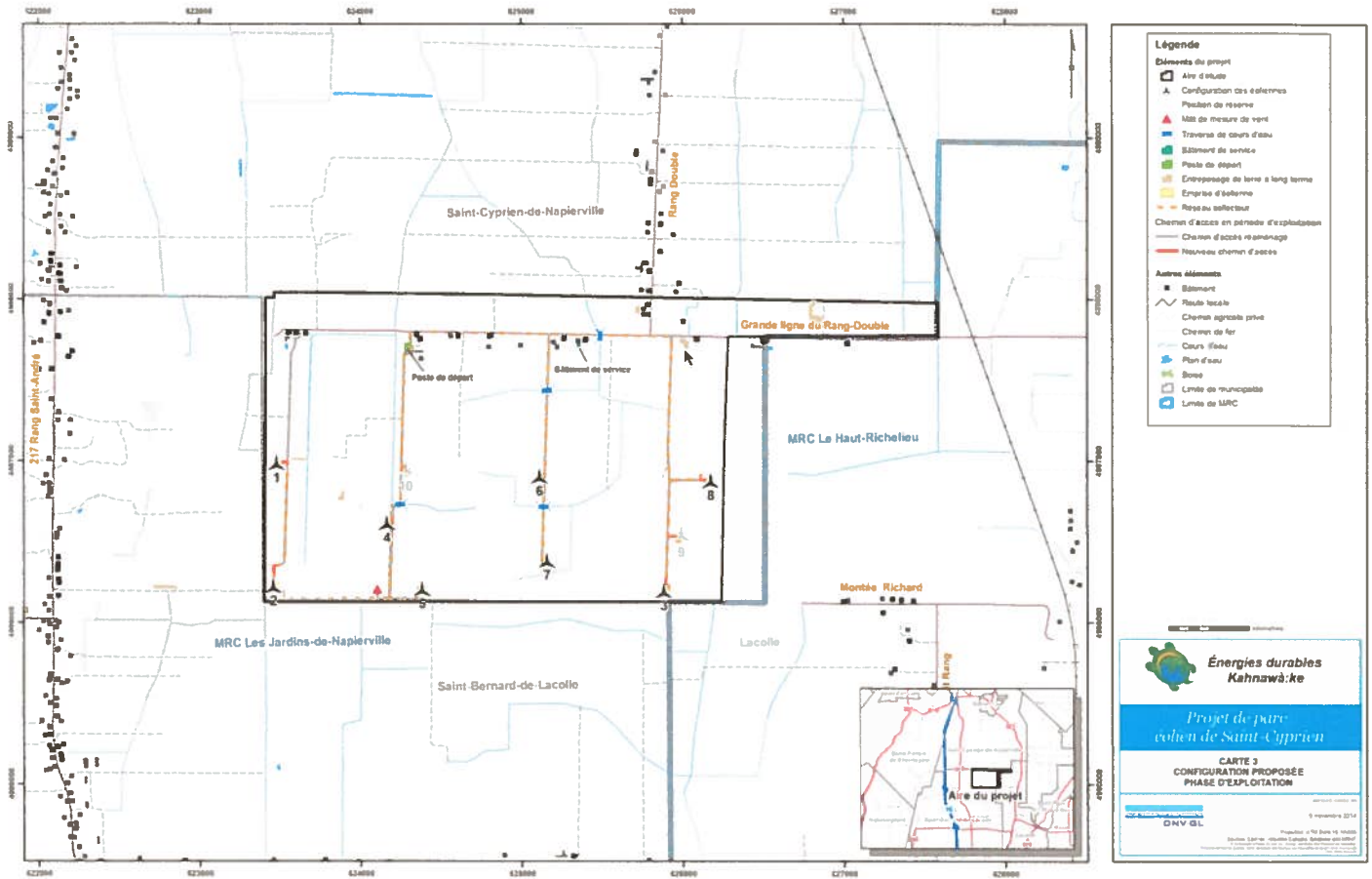


Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, PR3.4,

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)

ANNEXE 3-

Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Cartes 1 à 3 de l'Annexe A



Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, PR3.4,

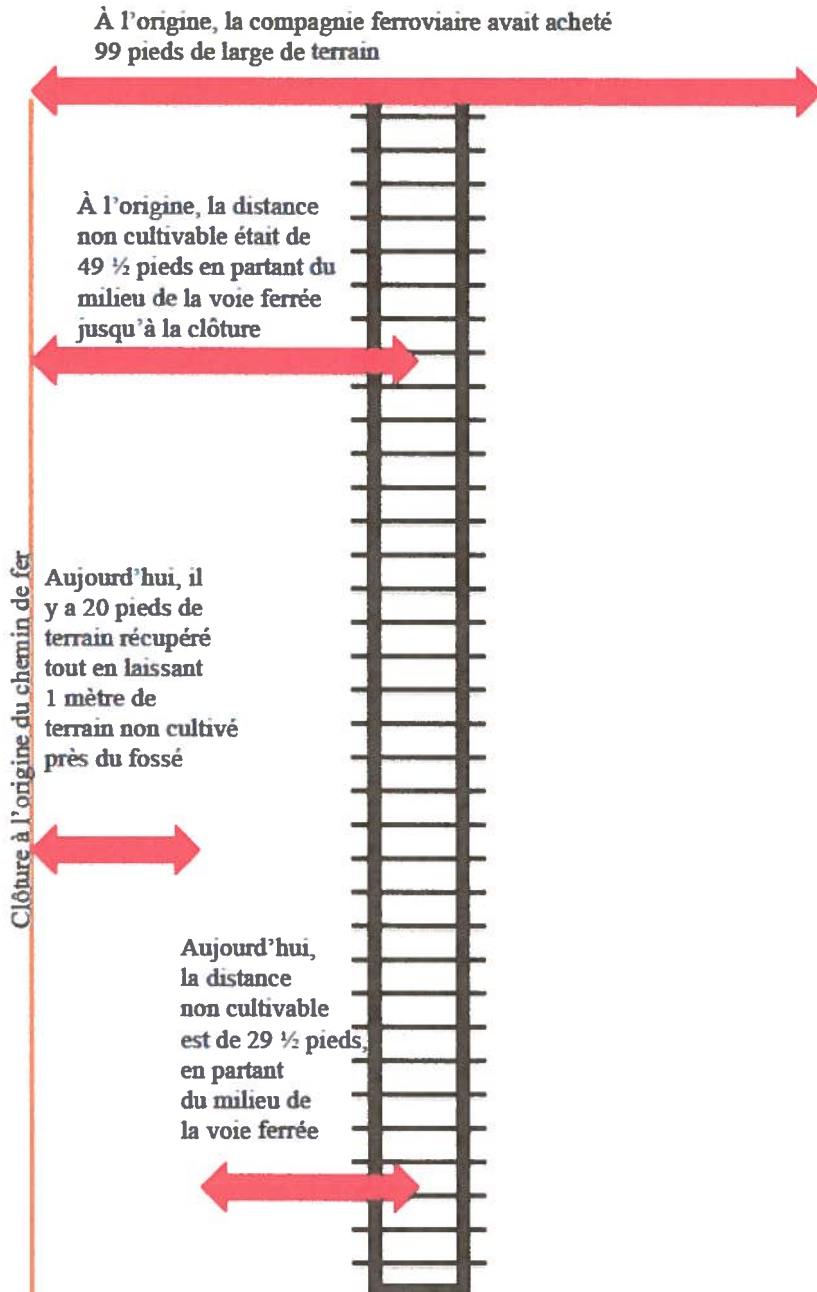
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)



## ANNEXE 4

Illustrations (croquis et photo) de la superficie cultivée aujourd'hui le long de la voie ferrée

ANNEXE 4-  
Illustrations (croquis) de la superficie cultivée aujourd'hui le long de la voie ferrée



Croquis des mesures prises sur place et les calculs qui prouvent le 20 pieds de terre agricole récupérée ou récupérable pour fins agricoles de chaque côté de la voie ferrée.

\*Notez que cette mesure peut varier d'un producteur à l'autre.

ANNEXE 4-  
Illustrations (photo) de la superficie cultivée aujourd'hui le long de la voie ferrée



## 1. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DUFORT, Geneviève. *Parc éolien St-Cyprien\_raccordement\_information*. (2014, 4 juin). [Courrier électronique à Patricia Dorantes Brassard], [En ligne]. Adresse par courrier électronique : [pdorantesbrassard@live.ca](mailto:pdorantesbrassard@live.ca)

DUFORT, Geneviève. *Parc éolien St-Cyprien\_raccordement\_information*. (2014, 7 juillet). [Courrier électronique à Patricia Dorantes Brassard], [En ligne]. Adresse par courrier électronique : [pdorantesbrassard@live.ca](mailto:pdorantesbrassard@live.ca)

JABOCS, Lynn, EDK. (2014, 2 juillet). Publicité. Journal le Coup d'Oeil.

QUÉBEC, Bureau des audiences publiques sur l'environnement, BAPE. (2015, 26 février). Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville - Le BAPE informe la population le 31 mars à Napierville. Portail Québec. Actualités gouvernementales. Fil d'information. [En ligne]. <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2302265905> (Page consultée le 26 février 2015)

ARSENAULT, JULIEN. (2015, 26 février). Hydro-Québec a fait des profits records en 2014 surtout grâce au froid. La Presse Canadienne Montréal. [En ligne]. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201502/26/01-4847744-hydro-quebec-a-fait-des-profits-records-en-2014-surtout-grace-au-froid.php> (Page consultée le 26 et le 30 février 2015)

---

Les documents suivants auxquels nous faisons référence dans le texte sont tous accessibles sur le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, Projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville<sup>4</sup> :

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)

- PR3 ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ:KE INC.** Documentation relative à l'étude d'impact déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, volume 1 - rapport principal, 9 juillet 2014, 235 pages.
  - PR3.2 Volume 2 - Cartes et annexes A à J, 9 juillet 2014, pagination diverse.
  - PR3.4 Volume 7 - Résumé, 16 février 2015, 39 pages et annexe.
- PR5 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.** Questions et commentaires au promoteur - 1re série, 26 septembre 2014, 28 pages et annexes.
- PR5.1 ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ:KE INC. Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - 1re série, 12 novembre 2014, 89 pages et annexes.
- PR6 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.** Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes, du 31 juillet 2014 au 5 février 2015, pagination diverse.
- 4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Aménagement et développement durables, 16 décembre 2014, 5 pages, page consultée : p.1

<sup>4</sup> Les auteurs ont choisi d'écrire la référence de ces documents de la même façon que l'a fait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, pour faciliter la concordance pour le lecteur qui désire consulter ces documents sur le site web du BAPE.

# Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien St-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement, le BAPE

**PARTIE 2**

par un groupe d'agriculteurs  
de Saint-Cyprien-de-Napierville

1 juin 2015

## TABLES DES MATIÈRES

	TABLE DES MATIÈRES	P.38-39
9.	Introduction	p.40
10.	Raccordement du parc éolien Saint-Cyprien au réseau de distribution d'Hydro-Québec	p.41-42
11.	Une longue bande de terre incluse dans l'aire d'étude qui nous questionne et nous inquiète	p.43-45
12.	Conclusion	p.46
13.	ANNEXES 1 à 5	p.47-57
14.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	p.58-59

LISTE DES ANNEXES 1 - 5

ANNEXE 1	INFO-TRAVAUX- Raccordement du parc éolien de Saint-Cyprien par Hydro-Québec (2015, avril)	p.48-49
ANNEXE 2	Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Carte 3 de l'Annexe A	p.50-51
ANNEXE 3	Extrait du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 409411, 8 mai 2015, carte : p.20	p.52-53
ANNEXE 4	Carte de lots issus du Plan de localisation de la Grande décharge de la terre noire préparé par Lucien Méthé T.P. pour la MRC des Jardins de Napierville	p.54-55
ANNEXE 5	Photo prise sur la Grande ligne du rang Double illustrant une partie du boisé au sud et la ligne de distribution d'Hydro-Québec au nord	p.56-57



## 9. Introduction

Depuis l'écriture de la partie 1 du présent document, nous avons participé et assisté à la première audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement où nous avons posé nos questions liées à nos préoccupations. Nous avons terminé la partie 1 du présent document en requérant des garanties écrites qui certifient qu'aucune nouvelle ligne ne sera construite par Hydro-Québec dans nos champs, le long de la voie ferrée pour raccorder le parc éolien Saint-Cyprien au réseau. Bien que des réponses aient été obtenues, aucune instance n'a été en mesure d'offrir des garanties pouvant nous satisfaire. En effet, nous comprenons que (1) à ce jour, rien ne garantit que le raccordement au réseau sera possible et durable et (2) aucune explication du promoteur Énergies Durables kahnawà:ke quant à la présence de la longue bande dans l'aire d'étude n'apaise nos inquiétudes quant à l'éventualité d'une solution de rechange dommageable pour notre travail agricole tant au plan écologique, économique que social : la construction d'une ligne de transport, dans nos champs, le long de la voie ferrée.

## 10. Raccordement du parc éolien Saint-Cyprien au réseau de distribution d'Hydro-Québec

Christian Désilets, délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité chez Hydro-Québec a fourni devant le BAPE des informations sur les intentions d'Hydro-Québec concernant la manière de faire pour intégrer l'électricité du parc éolien au réseau de distribution 25 KV. Il a décrit les travaux à effectuer tels qu'inscrits dans l'INFO-TRAVAUX publié par Hydro-Québec en avril 2015 (voir Annexe 1). Monsieur Désilets a ajouté que ce raccordement en distribution, passerait sur des lignes existantes qui sont non seulement situées en bordure de la Grande ligne du rang Double, mais aussi du rang Double (BAPE, 2015, après-midi du 20 mai, ligne 1662). Il a aussi décrit des travaux jugés « pas nécessairement [...] très substantiels » (BAPE, 2015, soirée du 20 mai, ligne 2159) au poste Napierville, en plus des travaux liés au mesurage et aux télécommunications qui n'avaient pas été spécifiés auparavant. Auparavant, les informations écrites d'Hydro-Québec se limitaient à décrire les travaux à faire le long de la Grande ligne du rang Double.

Cependant, les réponses données par le représentant d'Hydro-Québec n'éliminent pas la possibilité que l'utilisation du réseau de distribution 25 KV, pour intégrer au réseau d'Hydro-Québec l'électricité du parc éolien, cause des problèmes d'harmonisation de tension sur le réseau et qu'une nouvelle ligne de transport doive être construite. En effet, quelques questions ont porté sur les problèmes éventuels liés à la tension. D'emblée, nous avons tenté d'obtenir une réponse à savoir si :

« [...] le promoteur éolien, Énergies durables Kanawà:ke, peut certifier devant le BAPE qu'il fournira à Hydro-Québec, à partir de son poste de départ situé sur la Grande ligne du Rang-Double, de l'électricité ayant la même tension que l'électricité provenant du réseau d'Hydro-Québec et alimentant la ligne de distribution de 25 kV, le long du chemin du Rang Double? » (BAPE, 2015, après-midi du 20 mai, lignes 2270-2274)

Bien que monsieur Poirier, porte-parole du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke, ait décrit le processus pour en venir à un accord avec Hydro-Québec et les solutions techniques envisagées, monsieur Désilets n'a pas été en mesure de certifier que l'entente avait été conclue pour ce projet éolien spécifique. Dans un autre temps, le représentant d'Hydro-Québec, a spécifié que le promoteur doit fournir de l'énergie éolienne à la bonne tension pour qu'elle soit acceptée sur le réseau existant. Nous comprenons que cette garantie technique n'a pas encore été fournie par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke à Hydro-Québec Distribution. À cette étape du projet et comme c'est une prémisse obligée pour permettre le raccordement au réseau existant, nous demeurons prudents, voire septiques. Est-ce que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke fournira l'énergie à la bonne tension pour permettre le raccordement au réseau existant tel que requis par Hydro-Québec distribution ou est-ce qu'une autre solution de raccordement devra être envisagée? Ne nous réveillerons-nous pas un matin avec une nouvelle ligne de transport construite au long de la voie ferrée dans nos champs? À ce jour, ce n'est pas réglé. Puis, le Commissaire a

demandé : « L'énergie varie, est-ce qu'elle va être modulée? Est-ce que ça pose un problème avec l'alimentation des maisons qui sont situées le long de la ligne? » (BAPE, 2015, après-midi du 20 mai, lignes 1710-1711). Ce à quoi a répondu :

« [...]évidemment il y a des choses qui devront être surveillées, c'est-à-dire qu'il va falloir vérifier, notamment, que les variations de tension s'effectuent et soient respectées selon les normes. Et, évidemment, on va suivre la situation de près, de façon à s'assurer qu'il n'y a pas, justement, de débordements à l'extérieur des plages de variation autorisées. » (BAPE, 2015, après-midi du 20 mai, lignes 1717-1721)

Le Commissaire a reconnu que « [...] c'est une préoccupation, les variations de tension sont quand même une préoccupation importante. »(BAPE, 2015, après-midi du 20 mai, lignes 1725-1726). Nous partageons cet avis et espérons que la solution à d'éventuelles variations de tension ne sera pas la construction d'une nouvelle ligne le long de la voie ferrée dans nos champs. Ensuite, nous avons appris qu'il y a un seul parc éolien qui est présentement raccordé au réseau de distribution 25 KV au Québec : le parc éolien de Saint-Philémon. Ce dernier a connu récemment des problèmes de variations de tension. La situation a été traitée, mais monsieur Désilets nous a spécifié, pendant la pause, que tout n'était pas totalement réglé et qu'une période d'observation est nécessaire étant donné que le raccordement au réseau existant d'énergie produite par des parcs éoliens est nouveau. Rien ne nous garantit que d'autres problèmes ne surviendront pas encore. Nous comprenons qu'Hydro-Québec est en train d'acquérir de l'expérience par rapport à cette situation de raccordement d'énergie éolienne au réseau de distribution 25 KV. N'y a-t-il pas un risque que cette situation encore expérimentale soit balayée pour en prioriser une autre plus connue, soit la construction d'une nouvelle ligne? N'y a-t-il pas un plan B de dépannage prévu comme la construction d'une ligne de transport dans nos champs le long de la voie ferrée? Si tel est le cas, cela est pour nous inacceptable. Enfin, une question primordiale est restée sans réponse. Il a été demandé si nous pouvions avoir la certitude à 100 % que la ligne de distribution 25 KV pourra être utilisée durant les 20 années prévues au contrat entre Énergies Durables Kahnawà:ke et Hydro-Québec (BAPE, après-midi du 21 mai, lignes 2834-2844). Cette absence de réponse à une question précise est inquiétante et nous laisse perplexes, car elle permet la possibilité du scénario le plus dommageable pour nous dans notre travail agricole : la construction d'une nouvelle ligne de transport dans nos champs, le long de la voie ferrée.

## 11. Une longue bande de terre incluse dans l'aire d'étude qui nous questionne et nous inquiète

Comme cela a été démontré à la partie 1 du présent document, nous souhaitons identifier des raisons applicables qui expliquent la présence d'une longue bande de terres incluse dans l'aire d'étude bien qu'aucune éolienne n'y soit prévue (BAPE, PR3.4, 2015, 16 février, carte 3) (voir Annexe 1). Cet aspect nous préoccupe, car (1) cette bande est à l'extérieur de la zone A-126 et (2) cette bande de terre est très près du chemin de fer où Hydro-Québec pourrait installer une nouvelle ligne de distribution ou de transport au besoin. Nous avons posé des questions pour obtenir plus d'information à cet effet le 31 mars dernier lors de la soirée d'information du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke présidée par le BAPE ainsi que lors de la première séance du BAPE. Les raisons invoquées pour justifier la présence de cette longue bande de terre dans l'aire d'étude par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke laisse place à interprétation.

D'abord, le 31 mars dernier, lors de la soirée d'information du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke, présidée par le BAPE, le promoteur a été questionné pour savoir les raisons qui justifiaient le débordement de l'aire de projet hors de la zone A-126, entre autres, par la présence de cette longue bande au nord de la Grande ligne du rang Double. Sauf erreur, Monsieur Poirier aurait mentionné que la bande était prévue pour le passage de câbles électriques souterrains et que s'ils n'avaient pu passer au sud, ils auraient passé au nord. De plus, notre compréhension est-elle juste à savoir que malgré l'entente hors cours qui restreint l'installation des infrastructures comme les éoliennes ou le poste de départ à la zone A-126, il serait possible pour le promoteur d'y installer des câbles électriques souterrains? Nous nous expliquons mal la logique pratique de sortir de la zone où se situent les éoliennes et faire un détour pour passer des câbles sous-terrains afin de connecter les éoliennes entre elles alors que le poste de départ se situe au sud-ouest de la Grande ligne du rang Double. De plus, la partie de la bande au nord-est qui s'arrête près du chemin de fer est orpheline. En effet, aucune éolienne ne peut se construire au sud de cette partie de la bande. Alors la question demeure : pourquoi avoir prévu une bande qui s'étire jusqu'à la voie ferrée bien qu'aucune infrastructure telle qu'éolienne ou poste de départ n'y soit prévue?

Puis, le 20 mai à la séance de l'après-midi, le promoteur a de nouveau été questionné à ce sujet. Cette fois, il a invoqué qu'« il est prévu qu'il y ait de la terre de déblai qui soit transportée à cet endroit-là [...] on a donc pris en considération que cette terre-là recevrait de la terre de déblai et donc, on l'a mis dans l'aire d'étude. » (BAPE, après-midi du 20 mai, 4869-4873). Sur la carte 3 de l'Annexe A du Volume 7 de l'étude d'impact du promoteur (voir Annexe 2), des emplacements d'entreposage de terre à long terme sont identifiés, dont un se situe presque au centre de la bande orpheline au nord-est de la Grande ligne du rang Double. Cet emplacement est aussi identifié sur la carte du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la

CPTAQ (voir Annexe 3). Sur la carte de la CPTAQ deux des quatre aires d'entreposage permanentes de terre issue du projet éolien sont situées sur la terre de l'agriculteur auquel fait référence monsieur Poirier dans son explication verbale. La CPTAQ spécifie :

« [...] le troisième sur une partie du lot 488 situé à l'ouest du rang Double, sur une superficie de 0,1360 hectare et le dernier, d'une superficie de 0,6315 hectare, se trouverait sur les lots 353 et 354 au nord du chemin de la Grande ligne du Rang-Double. [...] » (Lupien, H ; Petit, P., 2015, p.7)

De suite, cette dernière explication du promoteur nous amène à une autre question qui lui a été posée à la séance du 21 mai au soir : pourquoi le promoteur prend-il la peine d'investir pour étudier une si longue bande qui va jusqu'à la voie ferrée si ce n'est que pour y entreposer des tas de terres permanents qui eux sont prévus sur une superficie de seulement 0,7675 hectare au total<sup>5</sup> ? Le porte-parole du promoteur, monsieur Poirier, a spécifié que c'était par mesure d'économie. Selon lui, il s'avérait moins dispendieux de découper l'aire d'étude en fonction de l'ensemble des lots appartenant à un des agriculteurs signataires avec le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke. Est-ce vraiment dispendieux de faire le plan d'un site qui inclurait uniquement les deux lieux d'entreposage de terres à long terme d'une superficie totale de 0,7576 hectare au lieu de tout inclure le bloc de terres appartenant à l'agriculteur signataire auquel fait référence monsieur Poirier qui comprend les lots 488 - 489 - 353 - 354 - 355- 356 et 357 (Méthé, L, p.1)? Est-ce que cette réponse tient la route lorsqu'on dépense des millions pour construire un parc éolien? Quel intérêt avait le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke à fournir au public un plan de la zone d'étude du projet plus grand que nécessaire alors que le projet n'obtient pas l'acceptabilité sociale dans notre région?

Enfin, une quatrième raison invoquée par le porte-parole du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke le 21 mai dernier, est la suivante : puisque les terres de cette bande de terre au nord de la Grande ligne du rang Double appartiennent à des agriculteurs signataires avec le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke le transporteur des pales, d'une longueur de 44 mètres chacune, serait autorisé à survoler sans problème les terres lorsqu'il devrait tourner un coin. Pourquoi le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke choisit-il de réserver le côté où sont situés les poteaux électriques dans l'aire d'étude si c'est pour y favoriser le passage au-dessus des terres? Comment faire passer les pièces plus larges que la route alors qu'au nord il y a la ligne de poteaux d'Hydro-Québec et qu'au sud il y a à certains endroits un boisé (voir Annexe 5)? Comment sera-t-il possible physiquement de passer au-dessus des terres privées au nord de la Grande Ligne du rang Double avec des pièces plus larges que la route sans accrocher et endommager la ligne de poteaux d'Hydro-Québec aussi située au nord de la Grande Ligne du rang Double? N'aurait-il pas été plus sage pour le promoteur de réserver la bande du côté où il n'y a pas de poteaux? Qu'en ait-il des autres superficies de terres qui seront survolées par le transporteur des pales tout le long de son itinéraire? Sauf erreur, toutes ces autres superficies ne sont pas incluses dans l'aire d'étude.

<sup>5</sup> Superficie de 0,1360 hectare sur le lot 488 additionnée à la superficie de 0,6315 hectares sur le lot 353 et 354 pour un total de 0,7675 hectare.

L'ensemble des quatre motifs invoqués par le porte-parole du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke pour justifier la présence d'une si longue bande au nord de la Grande ligne du rang Double, particulièrement celle orpheline à l'est du rang Double qui s'arrête tout près de la voie ferrée nous laisse perplexes. Pourquoi le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke continue-t-il à vouloir se rendre le plus près possible de la voie ferrée avec l'aire d'étude de son projet sachant très bien que cela laisse place à interprétation dans un contexte clair de non-acceptabilité sociale? Pourquoi Énergies Durables Kahnawà:ke s'entête-t-il à se rendre le plus près possible de la voie ferrée avec son projet connaissant pertinemment les craintes des agriculteurs qui seraient concernés par la construction d'une nouvelle ligne de transport le long de la voie ferrée? Est-ce possible que le promoteur éolien Énergies Durables Kahnawà:ke ait planifié d'inclure à l'intérieur de cette bande de terre hors de la zone A-126 des câbles sous-terrains pour se connecter à une ligne de transport d'Hydro-Québec le long de la voie ferrée dans l'éventualité où il serait dans l'impossibilité d'ajuster la tension de l'électricité produite par ces éoliennes avec la tension de la ligne de distribution 25 KV du réseau d'Hydro-Québec? Cette hypothèse nous inquiète d'autant plus que cette possible ligne de transport le long de la voie ferrée se connecte en ligne droite avec le poste Napierville d'Hydro-Québec. Ne serait-ce pas une solution facile pour régler le problème d'harmonisation de la tension sur le réseau? La possibilité de construire une nouvelle ligne de transport dans les terres agricoles longeant la voie ferrée demeure inacceptable.

## 12. Conclusion

En sommes, ni le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke, ni Hydro-Québec Distribution n'ont été en mesure tout au long de nos nombreuses démarches pour démystifier le raccordement du projet éolien Saint-Cyprien, de nous offrir les garanties écrites requises, soient :

- Aucune garantie écrite qu'une entente a été signée entre le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke et Hydro-Québec Distribution pour que le raccordement du parc éolien au réseau de distribution 25 KV soit réalisable en pratique;
- Aucune garantie écrite que des variations de tensions sur le réseau suite au raccordement prévu n'obligeront pas Hydro-Québec à envisager la construction d'une ligne de transport;
- Aucune garantie écrite que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke n'a pas aussi prévu un plan de rechange au cas où il rencontrerait des problèmes d'ajustement de tension requérant la construction d'une nouvelle ligne de transport le long de la voie ferrée, dans nos champs par Hydro-Québec;
- Aucune garantie écrite que cette hypothèse qu'est la construction d'une nouvelle ligne de transport dans nos champs ne soit nullement envisagée, et ce pour la durée totale du contrat entre le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke et Hydro-Québec;
- Aucune garantie écrite que ce projet éolien ne sera pas reconduit dans 20 ans, à la fin du contrat, et que des éoliennes plus grosses requérant la construction d'une ligne de transport ne se réalisent. Ce qui est inacceptable aujourd'hui, le sera aussi dans 20 ans.

Bien que ces garanties écrites n'aient pu être obtenues, nous aurions apprécié que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke et/ou Hydro-Québec s'engage par écrit à mettre en place des solutions de rechange envisageables et acceptables pour nous dans notre travail agricole, dans l'éventualité que le raccordement à la ligne de distribution ne soit plus possible. D'ailleurs, nous avons proposé une solution dans la Partie 1 de ce document : que deux circuits différents cohabitent sur les mêmes poteaux le long du rang Double en ralongeant, par exemple, les poteaux existants.

Sans aucune garantie écrite qu'Hydro-Québec ne construise une nouvelle ligne de transport sur les terres agricoles, ce qui serait inacceptable, nous croyons que la meilleure solution serait que ce projet éolien ne se réalise pas à Saint-Cyprien-de-Napierville et soit redirigé vers d'autres endroits au Québec. Nous demandons aux Commissaires du BAPE de suggérer aux ministres responsables d'élargir le décret gouvernemental 1044-2008, adopté le 29 octobre 2008, à toutes les régions administratives du Québec ce qui permettrait au promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke de maximiser son contrat avec Hydro-Québec, ce que le promoteur ne peut pas faire présentement à Saint-Cyprien-de-Napierville à cause de l'entente hors cours qui limite l'aire d'accueil des éoliennes à l'intérieur de la zone A-126 de Saint-Cyprien-de-Napierville.

### 13. ANNEXES 1 à 5

ANNEXE 1	INFO-TRAVAUX- Raccordement du parc éolien de Saint-Cyprien par Hydro-Québec (2015, avril)	p.48-49
ANNEXE 2	Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7- Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Carte 3 de l'Annexe A	p.50-51
ANNEXE 3	Extrait du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 409411, 8 mai 2015, carte : p.20	p.52-53
ANNEXE 4	Carte de lots issus du Plan de localisation de la Grande décharge de la terre noire préparé par Lucien Méthé T.P. pour la MRC des Jardins de Napierville	p.54-55
ANNEXE 5	Photo prise sur la Grande ligne du rang Double illustrant une partie du boisé au sud et la ligne de distribution d'Hydro-Québec au nord	p.56-57





Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

48

## ANNEXE 1

INFO-TRAVAUX- Raccordement du parc éolien de Saint-Cyprien par Hydro-Québec (2015, avril)



## INFO-TRAVAUX

### Raccordement du parc éolien de Saint-Cyprien

#### Nature du projet

Le parc éolien de Saint-Cyprien, d'une puissance de 18,8 MW, compte parmi les 12 projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat de 500 MW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne provenant de projets communautaires et autochtones, conformément au décret émis par le gouvernement du Québec en 2008.

Il est de la responsabilité du promoteur d'obtenir toutes les autorisations requises pour son projet de parc éolien. La consultation en cours par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de ces démarches.

Dans l'éventualité où le projet recevrait l'autorisation des instances gouvernementales, Hydro-Québec aura la responsabilité de raccorder le parc éolien à son réseau.

Le présent document décrit le scénario de raccordement déterminé par Hydro-Québec en fonction des informations reçues de la part du promoteur. La réalisation des travaux nécessaires pour permettre le raccordement sera synchronisée avec la mise en service du parc éolien.

#### Description des travaux

Le parc éolien de Saint-Cyprien serait raccordé au réseau de distribution existant situé en bordure de la Grande ligne du rang Double.

Les modifications au réseau pour permettre le raccordement consistent à :

1. Remplacer les conducteurs et environ 30 poteaux sur 1,5 kilomètre de réseau situé en bordure de la Grande ligne du rang Double.

Les travaux n'impliquent pas de modification au tracé actuel ni à la servitude de la ligne. Ces modifications visent à augmenter la capacité de cette portion du réseau qui comptera trois fils (triphase) après les travaux, plutôt qu'un seul (monophasé) actuellement.

2. Raccorder le poste de départ du parc éolien au réseau par un branchement d'environ 30 mètres.

#### Déroulement des travaux

Le remplacement des poteaux sera effectué par l'entreprise Lanauco tandis que les travaux électriques seront réalisés par des équipes d'Hydro-Québec.

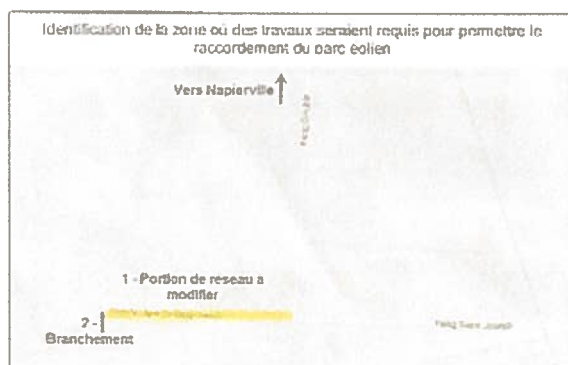
L'échéancier sera déterminé en fonction de l'avancement du projet du promoteur.

Hydro-Québec vous informera de l'horaire des travaux avant leur début.

#### Pour renseignements

Ligne Info-Projets

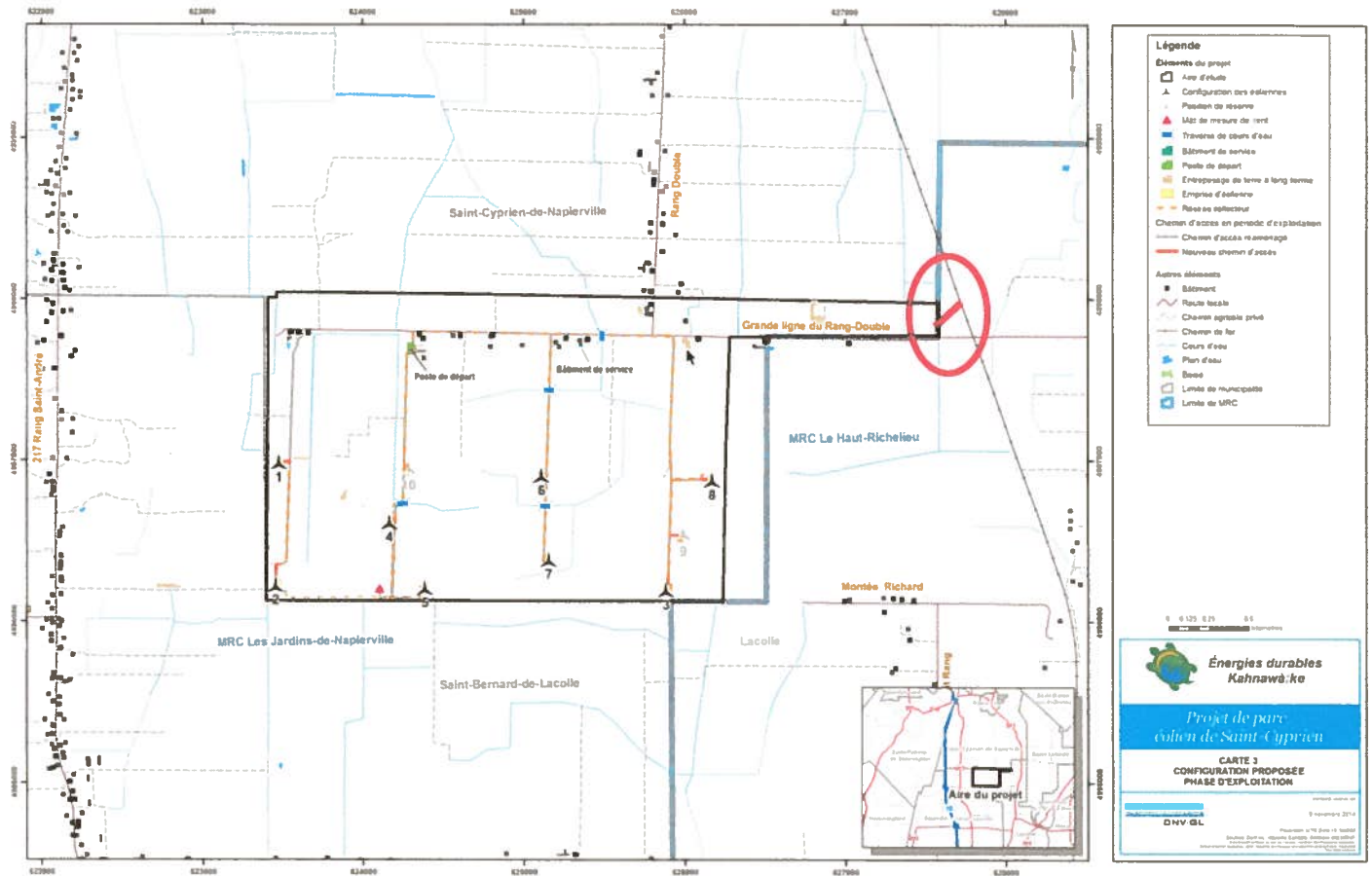
1 877 653-1139



## ANNEXE 2

Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7-Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07,  
Date : 16 février 2015, PR3.4 : Carte 3 de l'Annexe A

ANNEXE 2 - Extrait de l'Étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., EDK, Volume 7-Résumé, numéro de document : 800152-CAMO-R-07, Date : 16 février 2015, PR3.4 : Carte 3 de l'Annexe A



Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, PR3.4, Annexe A, Carte 3  
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)

NB : L'ellipse rouge et la petite ligne en rouge sont des ajouts de l'auteur et servent à identifier la bande en question ainsi que la proximité de son extrémité à l'est avec la voie ferrée.



Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

52

### ANNEXE 3

Extrait du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 409411, 8 mai 2015, carte : p.20

ANNEXE 3 - Extrait du Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 409411, 8 mai 2015, carte : p.20



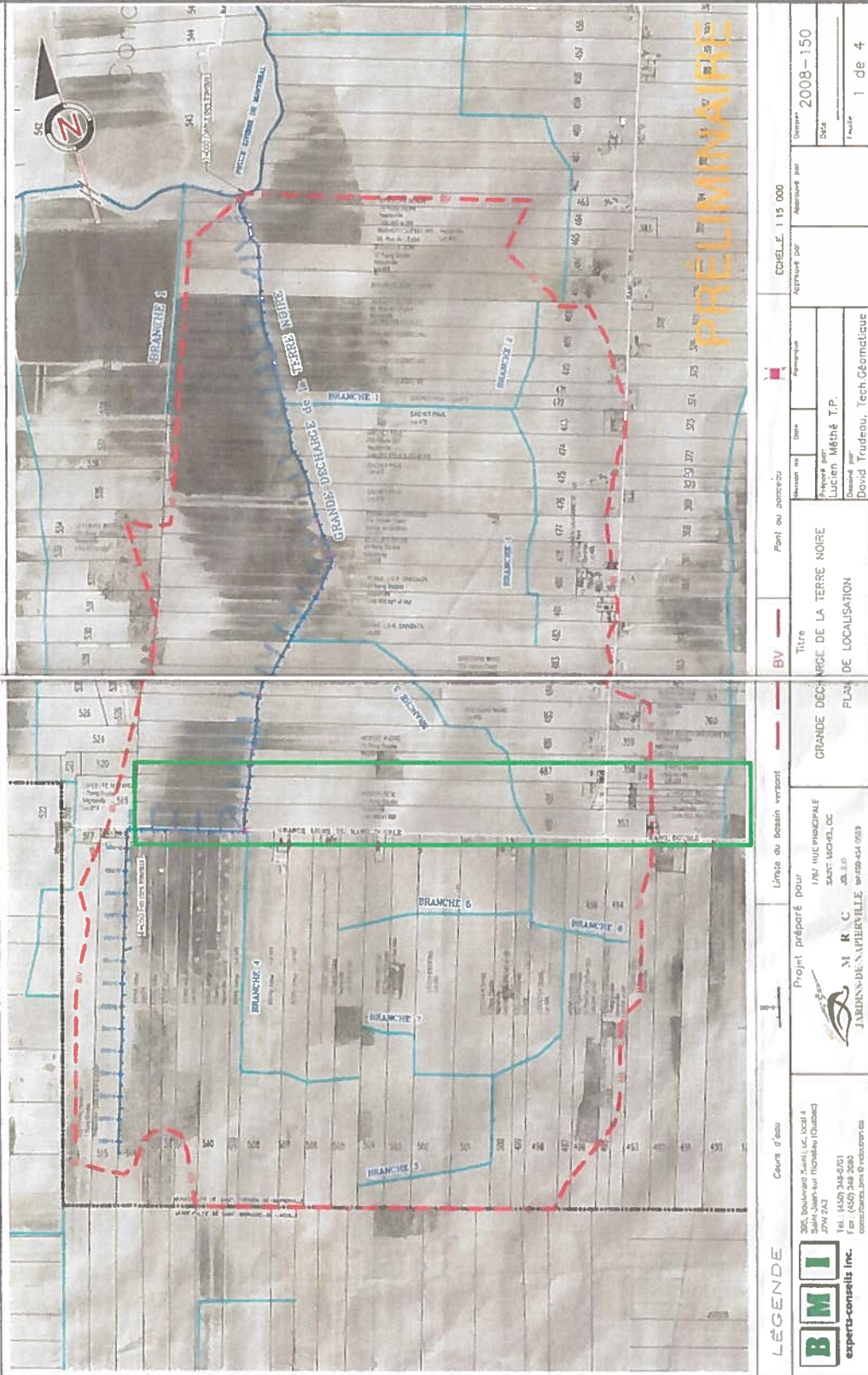
Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, Carte : p. 20

[http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/?wicket:interface=:1:::](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/?wicket:interface=:1:::)

## ANNEXE 4

Carte de lots issus du Plan de localisation de la Grande décharge de la terre noire préparé par Lucien Méthé T.P. pour la MRC des Jardins de Napierville

ANNEXE 4 -  
Carte de lots issus du Plan de localisation de la Grande décharge de la terre noire préparé par Lucien Méthé T.P. pour la MRC des Jardins de Napierville



Note : le rectangle vert est un ajout de l'auteur pour aider le lecteur à situer les lots 488-489-353-354-355-256 et 357 inclus dans la longue bande de l'aire d'étude du projet éolien au nord de la Grande ligne du rang Double.





Ligne de transport d'électricité entre le parc éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., et le poste de distribution Napierville d'Hydro-Québec

56

## ANNEXE 5

Photo prise sur la Grande ligne du rang Double illustrant une partie du boisé au sud et la ligne de distribution d'Hydro-Québec au nord

ANNEXE 5 -

Photo prise sur la Grande ligne du rang Double illustrant une partie du boisé au sud et la ligne de distribution d'Hydro-Québec au nord



LIGNE DE POTEAUX SITUÉS AU NORD  
DE LA GRANDE LIGNE DU RANG DOUBLE

ENTRE LE CHEMIN DE FER ET L'INTERSECTION  
DE LA GRANDE LIGNE DU RANG DOUBLE AVEC LE RANG DOUBLE

## 14. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

HYDRO-QUÉBEC (2015, Avril). INFO-TRAVAUX- Raccordement du parc éolien de Saint-Cyprien.

LUPIEN, Hélène; PETIT, Richard. (2015, 8 mai). Compte rendu de la demande et orientation préliminaire. Commission de protection du territoire agricole du Québec, CPTAQ. [En ligne]. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/?wicket:interface=:1:::](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/?wicket:interface=:1:::) (Page consultée le 29 mai 2015), 20 pages.

MÉTHÉ, Lucien; TRUDEAU, David. ( date inconnue). Plan de localisation de la Grande décharge de la terre noire préparé pour la MRC des Jardins de Napierville. Dossier 2008-150. 4 pages.

---

Les documents suivants auxquels nous faisons référence dans le texte sont accessibles sur le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, Projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville<sup>6</sup> :

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_documents.htm#CR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_documents.htm#CR)

**PR3 ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ:KE INC.** Documentation relative à l'étude d'impact déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**PR3.4** Volume 7 - Résumé, 16 février 2015, 39 pages et annexe.

Les transcriptions (DT) des séances de la première audience publique du BAPE auxquelles nous nous référons dans le texte sont accessibles à l'adresse suivante :

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/liste\\_doc-DT-DQ-DM.htm#DT](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT)

**DT 1** Séance tenue le 19 mai 2015 en soirée à Saint-Bernard-de-Lacolle, 152 pages.

**DT 2** Séance tenue le 20 mai 2015 en après-midi à Saint-Bernard-de-Lacolle, 144 pages.

**DT 3** Séance tenue le 20 mai 2015 en soirée à Saint-Bernard-de-Lacolle, 150 pages.

**DT 4** Séance tenue le 21 mai 2015 en après-midi à Saint-Bernard-de-Lacolle, 121 pages.

---

<sup>6</sup> Les auteurs ont choisi d'écrire la référence de ces documents de la même façon que l'a fait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, pour faciliter la concordance pour le lecteur qui désire consulter ces documents sur le site web du BAPE.

## CONCLUSION (PARTIES 1 ET 2 )

Nous sommes un groupe d'agriculteurs et d'agricultrices, fiers de notre travail en grandes cultures et conscients de l'importance de préserver la terre agricole. D'ailleurs, l'Union des producteurs agricoles en souligne la fragilité au Québec : « À peine 2 % de la superficie totale du Québec est consacrée à l'agriculture. Le territoire agricole, c'est une ressource rare et non renouvelable. C'est le garde-manger des Québécois. En France, c'est 58 % et aux États-Unis, 45 % » (UPA, 2015). S'ajoute à cette ressource naturelle précieuse qu'est la terre agricole la ressource humaine qu'est la collectivité agricole. Nos terres sont non seulement notre lieu de travail, mais aussi notre milieu de vie. Nos collègues sont nos voisins. Les familles se côtoient et collaborent, et ce, parfois depuis plus de sept générations.

Nous sommes déterminés à nous faire entendre et à préserver l'entièreté de la surface de terres agricoles dont nous disposons pour travailler, et ce dans de bonnes conditions propices à l'agriculture. L'arrivée d'un projet relevant de l'industrie éolienne dans notre milieu agricole engendre des risques non négligeables pour nous. Comme nous l'avons démontré dans l'ensemble de l'argumentaire présenté, il est impératif qu'aucune ligne de distribution ou de transport d'énergie ne soit érigée le long de la voie ferrée dans nos champs. Et nous n'en avons malheureusement aucune garantie. Ceci s'ajoute aux nuisances que subiront d'autres collègues agricoles, non-signataires avec le promoteur Énergies Durable kahnawà:ke.

Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de nous opposer à ce projet de parc éolien qui n'est nullement souhaitable dans la région parce qu'il (1) crée une iniquité entre les agriculteurs signataires et les non-signataires dans le traitement des impacts cumulatifs inhérents au projet et qu'il (2) déchire le tissu social agricole où la collaboration et la solidarité sont des valeurs éprouvées par la présence de ce projet dans la région.

Nous avons dû nous prononcer en 2011, avec la même vigueur et la même persévérance face à l'adversité afin de préserver nos terres agricoles alors que le promoteur VENTERRE NRG-TRANSALTA faisait les démarches pour implanter un projet éolien à Saint-Valentin. Nous sommes contraints de revenir à la charge encore aujourd'hui. C'est avec détermination que nous nous faisons un devoir de rappeler l'importance de la préservation de nos conditions de travail inhérentes à la préservation complète de nos ressources naturelles et humaines. Malheureusement nous sommes encore une fois secoués par la venue d'un autre projet éolien dans notre région.

Un des représentants du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke a spécifié, lors de la première audience du BAPE que dans la mesure où les éoliennes du parc éolien Saint-Cyprien seraient restaurées, elles seraient assurément plus grosses. Par conséquent, nous comprenons qu'elles produiraient plus d'énergie et qu'une nouvelle ligne de transport d'énergie serait nécessaire. Il serait irresponsable et déplorable de laisser cet héritage empoisonné à la prochaine génération, la relève. Il faut agir maintenant.

C'est dans ce contexte que nous demandons au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, d'être sensible et de demander aux ministres responsables d'effectuer les changements qui s'imposent au décret gouvernemental 1044-2008, adopté le 29 octobre 2008, afin de permettre au promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke de maximiser son projet à l'extérieur de la Montérégie, dans une région favorable au développement de l'industrie éolienne.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LUPIEN, Hélène; PETIT, Richard. (2015, 8 mai). Compte rendu de la demande et orientation préliminaire. Commission de protection du territoire agricole du Québec, CPTAQ. [En ligne]. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/?wicket:interface=:1:::](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/?wicket:interface=:1:::) (Page consultée le 29 mai 2015), 20 pages.

Union des producteurs agricoles, UPA. L'agriculture en chiffre. [En ligne] <http://www.upa.qc.ca/fr/agriculture/statistiques/> (page consultée le 30 mai 2015).